

Commission de Gestion et des Finances au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Rapport sur le Préavis n° 17/17

Budget 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu des chiffres présentés, la revue du budget 2018 était un exercice plus compliqué que d'habitude. Votre commission de gestion et des finances s'est réunie une première fois pour examiner le budget 2018 avec la Municipalité le lundi 13 novembre 2017 de 8h30 à 20h00 à la salle des Combles de la maison de Commune, rue du Centre 47 à St-Sulpice. La COGEFI a demandé un nombre de modifications et deux autres séances ont été nécessaires pour prendre connaissance et évaluer les propositions de modification de la Municipalité. Ces deux séances ont eu lieu respectivement le 20.11. et le 23.11.17.

Séance du 13.11.2017

La commission se compose de la manière suivante :

Présidence : Madame Berner Roxane

Membres : Madame Burrus Diane (excusée)

Messieurs Affolter Markus
Del Boca Pierre
Mouvet Laurent
Ryser Robert

Rapporteur : Hirsch Hans Jörg

Le programme d'entretiens avec les Municipaux a été le suivant :

08h00 Clerc Alain, Syndic (présent toute la journée)

11h00 Cécile Theumann, Municipale

13h00 Merminod Anne, Municipale

14h30 Panzera Marcel-André, Municipal

16h00 Brandt Pierre-Yves, Municipal

Présents toute la journée:

Monsieur Didier Reymond, Boursier

Monsieur Nicolas Ray, Secrétaire Municipal (ad interim)

Votre commission de gestion et des finances remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur disponibilité et leurs explications.

Documents à disposition :

La commission a travaillé sur la base des documents suivants :

- Préavis municipal n°17/17 «Budget 2018»
- Projet de budget 2018
- Budget 2018 de l'entente intercommunale de la concentration des eaux usés «Mèbre-Sorge»
- Budget 2018 de l'entente intercommunale «chalet les Alouettes, Morgins»
- Budget 2018 du service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours «SDIS Chamberonne»
- Programme de législature 2016-2021
- Plan des investissements 2017-2021

Remarques générales :

Accueil par Monsieur le Syndic qui ouvre la séance.

C'est le premier budget de la commune préparé avec l'aide du nouveau boursier, M. Reymond. Par comparaison aux années précédentes, l'état d'esprit restera le même, mais M. Reymond nous apportera la possibilité de mieux analyser, planifier et anticiper. En particulier, Monsieur le boursier propose de présenter avec le prochain projet de budget, un rapport intermédiaire sur les comptes de l'année en cours.

Suite à une projection très prudente dans le budget 2017 des revenus d'impôts des personnes physiques, on projette un montant supérieur de presque un million de Francs pour ce poste en 2018. Contrairement aux années précédentes, cette année il n'y a pas eu d'annonces d'événements extraordinaires, qui auraient un impact positif sur les comptes de l'année en cours ou sur le budget de l'année suivante.

La perte budgétée pour 2018 est de CHF 4'550'361,75 . Elle excède celle du budget 2017 de CHF 1'580'911,75 , alors que le budget 2017 prévoyait déjà une perte de CHF 2'969'450,- . La municipalité explique cette augmentation par rapport aux chiffres budgétés pour 2017 en mentionnant les principaux postes du budget 2018 suivants:

Impôts	+ 500'000,-	CHF
péréquation	- 540'000,-	CHF
Salaires	- 900'000,-	CHF
Facture sociale	- 105'000,-	CHF
Autres	- 300'000,-	CHF

Remarques:

- Les chiffres du budget 2017 cités dans le projet de budget 2018, ne contiennent pas les charges complémentaires du préavis 01/17
- Ce budget est basé sur l'hypothèse de 4950 habitants à Saint-Sulpice au début 2018 ainsi que sur le taux d'imposition arrêté selon le préavis 13/17.

La commission

- remercie la Municipalité d'avoir inclus le plan des investissements 2017-2021 dans le projet de

budget.

- demande que les chiffres du budget soient référés et analysés aussi par rapport aux chiffres des derniers comptes de la commune, car seuls les comptes représentent la réalité. Une visibilité claire des changements par rapport aux comptes précédents est judicieuse et souhaitable.
- déplore que les salaires de l'administration communale soient dispersés sous différents libellés du budget, ce qui rend la visibilité et l'analyse difficiles.
- se pose la question de la cohérence des chiffres. En particulier, le budget 2018 prévoit des charges pour « autorités et personnel » de 4.4 millions de Francs, une augmentation de 1.4 millions par rapport aux comptes 2016. Or on a voté depuis une augmentation de ce poste de 336'000,- et le budget 2017 prévoit une augmentation de 510'000,- seulement. Comment explique-t-on les 554'000,- de plus au budget 2018 ?
- estime qu'il serait prudent de prévoir certains recrutements du personnel de la commune, seulement après finalisation du processus d'analyse « Organize » et de la présentation de son rapport, plutôt que de décider avant d'avoir finalisé cette étude.
- souhaite connaître
 - l'impact du changement de la structure de la population et de la situation financière de St.-Sulpice sur le résultat de la péréquation. Un problème de fonds du processus budgétaire est effectivement la non connaissance ou maîtrise des charges péréquatives.
 - l'évolution dans le temps de la distribution des contribuables par tranche de revenu
 - les raisons des départs et arrivés des habitants pour comprendre l'impact du taux d'impôt sur ces décisions.
- observe les charges sociales sur les salaires, qui dans l'industrie se situent aux alentours des 15%, sont budgétés dans les préavis de la municipalité à 20% alors que dans le budget et dans les comptes on trouve une valeur de l'ordre de 27% pour ce poste. Un point significatif dans ce contexte est la LPP très onéreuse de la Caisse Intercommunale de Pensions(CIP). Selon la Municipalité une modification serait possible, mais difficile à mettre en oeuvre.
- demande, en vue de la marge d'autofinancement du budget 2018, qui présente un négatif de 3.2 millions, et des réserves liquides de la commune de l'ordre de 10 millions, que la Municipalité présente sa vision pour revenir à des comptes équilibrés, en relation avec le plan d'investissement et en tenant compte de la dette de la commune, ceci sur l'ensemble de la législature.

Le Syndic et le Secrétaire municipal présentent le nouvel organigramme établi dans le cadre du travail avec le consultant « Organize ». Pour clarifier les relations hiérarchiques, la Municipalité explique que le service des finances et le secrétariat municipal dépendent directement de la Municipalité, l'ensemble des autres services sont gérés par le secrétariat municipal. La Municipalité fixe les objectifs pour le secrétariat municipal. Le secrétariat municipal en décline les objectifs pour les autres services.

L'organigramme fourni représente une vision sur plusieurs années, certains postes sont prévus même si ils ne figurent pas encore au budget 2018.

La commission demande la mise à jour systématique de ce document et son inclusion en forme adaptée dans le rapport de gestion.

Les clarifications par municipal et dicastère

1. A. Clerc (1)

Compte	Libellé	Commentaire
10	Autorités	
1010.3011.002	rétribution huissier	Nouvelle imputation dès 2018 sous traitements du personnel
1020.3011.003	rétributions Municipalité	Ce montant inclut déjà l'augmentation de 80 k CHF dès 01.07.2016 mais exclut les 13 k CHF de rétributions Municipalité pour l'UAPE. <i>La commission souhaite plus de transparence dans la comptabilisation et des données historiques comparables.</i>
1020.3040.00	Cotisations LPP	<i>La LPP pour les municipaux n'a pas encore été préavisée ni validée par le conseil</i>
11	Personnel	
1100	Personnel	<i>Pourquoi ce poste a plus que doublé ?</i> Nouveau personnel Augmentation annuelle systématique de 1% primes uniques/jubilés selon règlement du personnel
1120.3141.013	Honoraires divers	100 kCHF Externalisation de certaines activités RH <i>pas inclus dans préavis 14/17</i> <i>en plus du logiciel Abacus pour RH</i>
1120.3185.000	Honoraires juridiques	L'affaire du municipal était ponctuelle. Il y a une augmentation importantes des plaintes concernant servitudes, frais pour lettres avocats, etc.
1120.4391.000	Émoluments admin.	Cette ligne semble erronée
14	Manifestations	
1400.3170.003	Visite Conseil d'Etat	La Municipalité a répondu négativement à la demande du conseil d'Etat. Ce montant est mis au budget par prudence seulement.
18	Transports publics	
1800.3517.002	Participation coût trafic régional	<i>Qu'est-ce au delà de TL et MBC ?</i>
1800.3517.005	Participation coût MBC	C'est le déficit de la ligne 701 sur Saint-Sulpice. La Municipalité obtiendra les comptes de MBC.
21	Impôts	
2100.4040.000	Droit de mutation personnes physiques	Ce chiffre inclut les personnes morales également
45	Ordures et déchets	
450	Ordures menagères	Comptabilisation de ce poste à restructurer en 2018. Réduction des coûts.

2. C. Theumann (3)

Compte	Libellé	Commentaire
114	Développement durable	<i>La commission souhaite des actions concrètes (vœux, rapp. gestion 2016). Il est encore trop tôt pour la nouvelle Municipale de présenter un plan. Quelques idées existent. Un plan sera proposé dans les 2-3 mois. Actuellement sans budget précis, le financement se fera par voie de préavis.</i>
141	Développement économique	<i>La commission souhaite qu'un groupe de travail ad hoc soit constitué (rapp. budget 2017). Dans le développement économique les communes se font concurrence. Il faudra donc développer nos propres idées et initiatives.</i>
160	Tourisme	<i>La commission souhaite que la Municipalité développe un plan pour l'utilisation du fonds du tourisme (rapp. budget 2017).</i>
1600.3658.001	Quote part FERL et Lausanne Tourisme	Le revenu de la taxe de séjour (1600.4066.000) est réparti: 20% Lausanne tourisme 50% FERL 30% Saint-Sulpice
72	Prévoyance sociale	<i>A-t-on transparence au sujet des montants globaux et du détail versé aux différentes communes ? A-t-on transparence au sujet du calcul de la péréquation ?</i>

3. A. Merminod (2)

Intervention de M. Salzmann, conseiller communal à Ecublens, membre du comité des Alouettes : Explication de la répartition des coûts du chalet et de son utilisation.

- Le chalet a 50 places
- Utilisation pendant 39 semaines sur 52, il est inutilisé pendant 4 semaines des vacances d'été
- Barème des tarifs en fonction du revenu des parents
- Part Saint-Sulpice
 - coût immobilier : 17.6 %
 - exploitation selon utilisation
- Budget 2018 Saint-Sulpice: 86 k CHF

Compte	Libellé	Commentaire
150	Culture et Loisirs	
1500.3650.000	Dons pour encouragement de la culture	TKM, Vidy, Béjart, Opéra Lausanne, OCL, ZigZag ... Contribution par habitant. Augmente selon la population.
3512	Complexe scolaire Pâquis	Charges désormais sous bâtiment du collège des Paquis dans 5130. 4271.007 Places de parc sous le collège non-mentionnés, mais facturés aux enseignants 180 CHF/année 4900.001 Amort. mobilier déplacé à UAPE 7110.3900.001

5120	Bibliothèque	
5120.3512.000	Part communale traitements bibliothèque	2 temps partiels, un de 34% et un de 16%, le reste de leur pourcentages est pris en charge par l'état.
5130.3011.004	Traitements concierges collège	Ajout d'un poste de concierge à 50%. Cet ajout avait déjà été refusé dans le cadre du préavis 01/17. La demande de l'époque d'une analyse globale de la fonction conciergerie reste sans réponse.
7	Sécurité sociale	
7000.3525.000	AAS quote part	Augmente selon la population
7100.3659.003	Aides sociales diverses	30 k CHF budgétés pour les aides aux locataires de la SCHO Balcons du Léman (motion Pache)
7100.3655.004	AJESOL quote part accueil garderie	Facturé selon utilisation

4. M.-A. Panzera (5)

Compte	Libellé	Commentaire
19	Informatique	
1900.3101.001	Nouveaux programmes	Aquisition Abacus – gestion facturation
1900.3101.002	Maintenance informatique	Support logiciel OFISA – gestion des salaires
1900.3101.007	Licences logiciels	Licences logiciel Abacus
1900.3156.001	Site internet	Développement guichet électronique commun de plusieurs communes par WNG
35	Bâtiments	Le patrimoine est estimé à 42-50 millions CHF. En 2018 M. Panzera présentera l'analyse détaillée des rendements, ainsi que la description du poste du futur responsable des bâtiments
3500.3124.000	Centre 60 - Chauffage+eau chaude	Appartements loués depuis Juillet 2016. Contrat de gérance à revoir. <i>Paiement des charges par les locataires avec imputation interne pour la partie occupée par l'administration</i>
3501.3141.000	Centre 47 et 14 Avril -Entretien	<i>La consommation de mazout devrait être comptabilisé de façon régulière, non ponctuelle</i>
3503.4271.000	Bochet 1	Abri PC repris par la commune. Perte du loyer jusqu'ici payé par l'ORPC.
3503.3141.000	Bochet 1 - entretien	Abri PC doit être mis en conformité.
3506	Foyer Paquis	Baisse des revenus locatifs Augmentation conciergerie
3507.4271.015	Centre 138	Locaux commerciaux plus en état pour être loués autre que pour du

		stockage de biens. Mise en état n'est pas prévue.
3508	Centre 52	Baisse des locations de l'espace 52
3512.4271.007	Complexe scolaire Paquis	Location des places de parc sous l'école pour 180 CHF/année – à ajouter
4600.3185.014	Égouts et épuration - Contrôle raccords privés	Augmentation des charges suite constructions. Fourni par Schöpfer & Niggli. Il y a une opportunité de les mettre en concurrence, ce qui ne s'est pas encore fait.
511	Pavillons scolaires	1 pavillon mis à disposition de la jeunesse après destruction de leur chalet (obligation légale) L'autre pavillon probablement affecté à l'UAPE
6100.3517.000	Participation POLOUEST	Augmentation de 40% p.r. aux comptes 2016. La clé de répartition tient compte du point d'impôt, de la population (poids x2), du nombre d'interventions. Saint-Sulpice paye 7.4% du budget global POLOUEST de env. 25 millions CHF.
6200.3011.001	Contrôle habitants – Traitements du personnel	Augmentation en EPT à confirmer par la Municipalité
6200.3101.000	Fournitures Bureau	<i>Pourquoi cette augmentation ?</i>
6300.3003.000	Police sanitaire	Commission de salubrité – 2x par mois, 3 personnes
	Plan des Investissements	500'000,- CHF / Année, on veut se donner la possibilité de pouvoir acheter un bien immobilier quand l'occasion se présente.

5. P.-Y. Brandt (4)

Compte	Libellé	Commentaire
4200.3011.001	Urbanisme – Traitements du personnel	Déjà en place : Chef de service – M. Condé 1 EPT; Assistante Mme Rota 1 EPT, Au budget : Adjointe ST 1 EPT dès Mars 2018, assistante polyvalente (1 EPT), à partager avec le secrétariat municipal. Un responsable développement durable peut être prévu plus tard, pas en 2018.
4200.3185.010	Urbanisme – frais futurs prévus	Frais d'études techniques, architectes, juridiques, recours, servitudes, etc. difficile à prévoir en détail
4390.3143.002	Éclairage public	Besoin d'éclairer pistes cyclables pour la sécurité. Projet RC1, face Rolex center – proposition d'éclairage d'intensité variable – étude assez onéreuse. A considérer : Mise en concurrence des fournisseurs d'électricité.

A la fin de cette séance la commission a refusé à l'unanimité d'accepter le budget 2018 tel que proposé.

Les principaux éléments maîtrisables du budget à la cause du déficit budgété sont le poste 30, charges pour « autorités et personnel » augmenté de 46% (1.4 millions) ainsi que le poste 31, charges pour « biens, services et marchandises » augmenté de 23% (0.6 millions), toujours par rapport aux derniers comptes disponibles (2016), Le total dépensé pour ces deux postes en 2016 était de 5.47 millions.

La commission estime que des modifications aux postes 30 et 31 sont nécessaires et elle demande à la Municipalité de proposer des modifications au préavis, afin de réduire la perte projetée d'un montant de l'ordre de 800'000,- CHF, comme suit :

Poste 31 (biens, services et marchandises) :

ensemble de mesures qui réduisent ce poste de 10% (300'000,- CHF), y compris la suppression des 100'000,- CHF prévu pour l'externalisation du service ressources humaines.

Poste 30 (autorités et personnel)

La commission est d'accord d'ajouter dans le budget pour 2018 le poste d'un responsable bâtiments qui, selon le rapport du préavis 01/17, pourra être recruté après conclusion et revue du rapport final de l'étude « Organize »

la commission recommande par contre la suppression des postes supplémentaires suivants

- de 0,5 EPT d'un opérateur de saisie.
- de 1 EPT d'un assistant au service technique.
- de 0,5 EPT de conciergerie.
- de 0,2 EPT de cohésion sociale.

et suppression de la la LPP pour les municipaux

Séance n°2 du 20.11.2017

Dans le but d'apporter réponse aux questions soulevées le 13.11., la Municipalité, assisté de M. Ray, secrétaire municipal (ad interim), et de M. Reymond, boursier, a reçu la COGEFI, représentée par Roxane Berner, présidente, Robert Ryser et Pierre Del Boca en date du 20.11.

1. Proposition d'économies au poste 31 des charges par nature « Biens, services, marchandises ».

La liste remise par la Municipalité propose des économies pour un total de CHF 302'000,- (10% du total budgété pour 2018 dans le préavis 17/17).

Les principaux postes du budget concernés sont :

- Externalisation du service des ressources humaines
- Entretien et travaux pour bâtiments et routes

Le poste 31 du budget ainsi réduit, atteindra le montant global de CHF 2'780'790,- . La Commission de Gestion et de Finances proposera au conseil un amendement au préavis 17/17 dans ce sens.

2. Recalcul des salaires budgétés pour 2018 sur la base de l'effectif 2017

Pour le point 2, la discussion a été plus difficile et les axes de réflexions quelque peu laborieux. Nous avons finalement entendu de M. Reymond que les salaires effectifs 2017, projetés sur 2018, y.c. les postes validés du préavis 01/17

- + 1 EPT Adjointe technique (10 mois – car elle commencera le 01.03.2018 seulement) ;
- + 0.4 EPT finances (boursier et adjoint passent à 100%) ;
- + 1 EPT UAPE
- +1 EPT Resp.des bâtiments (la COGEFI a proposé de valider ce poste lors de la séance du 13.11)

Le total de salaires serait ainsi à 2'992'000.- CHF, arrondi à 3'000'000.- CHF.

A cela il faut ajouter les charges sociales pour 750'000.- CHF (env. 25%) et 150'000.- CHF d'autres comptes appartenant au groupe 30 (formation, indemnités, etc.) ce qui donne un total de env.3'900'000.- CHF.

Si l'on ajoutait les postes supplémentaires inclus dans le budget 2018, que la COGEFI a annoncé de ne pas accepter,

- 0.5 EPT opérateur de saisie,
- 1 EPT assistant service technique,
- 0.5 EPT conciergerie collègue,
- 0.2 EPT assistance cohésion sociale enfance

on obtiendrait 4'145'000.- CHF au lieu des 4'400'000.- CHF figurant au budget.

Donc un écart de 250'000.- CHF (env. 500'000.- CHF avec les postes ci-dessus, que la COGEFI propose de ne pas valider) qui s'explique par des postes validés au budget 2017 et pas encore concrétisés actuellement.

Séance n°3 du 23.11.2017

Suite à la discussion du 20.11., et sur demande de la COGEFI, le boursier nous a transmis les documents suivants:

- Budget 2018 : Charges et revenus par nature révisés 23.11.17 (v2) pour postes 30 et 31
- Budget 2018 par nature (v2) - détail des charges
- Budget 2018 par nature (v2) - détail charges sociales
- Budget 2018 par nature (v2) - Charges additionnelles de 150'000,- CHF
- Réconciliation du Budget 2018 version 1(13.11.17) avec la version 2 (23.11.17)
- Comparatif marges d'autofinancement budget 2017 et budget 2018 (06.11.17)
- Charges et revenus par nature
- Dons pour l'encouragement à la culture 2017 - Compte/charges par nature 3650000
- Sociétés locales, soutien financier - Compte/charges par nature 3653006
- Subsidés aux sociétés locales 2017 – tableau
- Projet complet de budget révisé avec des économies de 800'000,- CHF dans les postes 30 et 31, et remis à jour pour ramener la perte à 3'710'819,75 CHF

5 membres de la commission se sont réunis (en absence de Robert Ryser et Pierre Del Boca) le 23.11.2017 de 20h30 à 22h45 à l'Auberge Communale, pour délibérer et statuer sur les informations reçues. A la fin de cette séance, les 5 membres présents ont exprimé individuellement leur position et votés. Les deux membres absents ont donné leur avis séparément, par voie écrite.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances remercie la Municipalité dans son ensemble, ainsi que Monsieur le Boursier et Monsieur le Secrétaire Municipal (ad-interim) pour toutes les explications fournies.

La Commission remercie la Municipalité d'avoir apporté des réponses satisfaisantes à quelques uns des points qui faisaient l'objet de demandes dans son rapport précédent, à savoir:

- Confirmation de la conformité de l'affectation de l'établissement du Débarcadère avec le plan d'affectation du territoire.
- Inclusion systématique du tableau des investissements dans la brochure du budget.
- Remise d'un organigramme complet et à jour du personnel de la commune avec indication EPT et la clarification des relations hiérarchiques.
- Détail des principales affectations des dons pour l'encouragement de la culture

Par contre, la commission réitère ses souhaits/recommandations émis dans son rapport sur le budget 2016, repris l'année suivante, aux sujets desquels elle n'a toujours pas eu de réponses, et prie la Municipalité d'y donner suite ou de revoir sa position sur ces souhaits/ recommandations qui figuraient sous point 6., Conclusion :

1. Développement économique : Les premières démarches sont faites et nous remercions la Municipalité, Cependant la commission réitère sa demande qu'un groupe de travail ad hoc soit constitué
2. La commission de gestion et des finances recommande à la Municipalité de faire un effort particulier pour améliorer le réseau de télécommunication (fibre optique, GSM). Il s'agit là en même temps de développer un service de base au profit des Serpeliou et d'augmenter l'attractivité de la commune. On peut songer par exemple à la création d'un réseau Wifi gratuit au centre du village.
3. La commission de gestion et des finances demande à la Municipalité d'imaginer des destinations au fonds du tourisme. Ce fonds est affecté. La commission appelle la Municipalité à utiliser l'importante somme qui repose sur ce fonds pour accroître le rayonnement et l'attractivité de la commune, tout en respectant, bien sur, l'affectation.
4. La commission encourage le groupe de Développement Durable (dans lequel la Municipalité est représentée) à présenter ces prochains mois des propositions concrètes susceptibles d'être inscrites dans le prochain budget ou de figurer dans des préavis, au cours de l'exercice 2018.

De plus la commission de gestion et des finances réitère sa demande pour les mesures suivantes :

5. Remise systématique d'un tableau des contribuables par tranche de revenu, actualisé annuellement.
6. Réexamen des coûts des conciergeries et de gérance des bâtiments communaux.
7. Que la Municipalité, dans son préavis sur chaque budget apporte une réponse circonstanciée aux commentaires et recommandations formulées par la commission de gestion et des finances lors de l'exercice précédent.

Au vu du contexte actuel difficile, et dans le but d'ouvrir nos réflexions vers l'avenir, la commission de gestion et de finances demande également que la Municipalité présente au plus tard avec son prochain projet de budget :

8. sa vision pour la commune à moyen terme, en matière de structure de la population, de finances et sur le plan économique
9. un processus de planification budgétaire portant sur plusieurs années
10. un plan détaillant les grands axes d'action pour revenir d'un budget fortement négatif à une situation

de comptes équilibrés, ceci avant la fin de la législature

A propos de ce dernier point, la Commission s'inquiète du fait que le budget présenté prévoit un déficit qui excède 4.5 millions, avec des augmentations des charges soit d'ordre structurel (et donc pérennes), soit non maîtrisables. Malheureusement, une augmentation des revenus dans une proportion comparable n'est pas en vue.

La commission constate que les finances de notre commune, jusqu'ici considérées comme saines, sont menacées au vu du changement structurel de la population et du budget. Elle s'inquiète de l'évolution des charges non-maîtrisables et s'interroge sur les conséquences que celles-ci peuvent avoir sur nos charges maîtrisables. Elle estime que l'objectif de retrouver et d'assurer des comptes équilibrés, sans pour autant abandonner les conditions fiscales avantageuses dont jouissent les habitants, est primordial pour conserver le niveau de qualité de vie dans notre commune. Elle invite la Municipalité à une gestion responsable et flexible des charges maîtrisables qui met en adéquation les exigences avec les moyens (y compris des éléments comme le plan des investissements et le règlement du personnel), en vue de l'objectif à atteindre, soit des comptes équilibrés.

La commission à l'unanimité a refusé d'accepter le budget 2018 tel que proposé.

Propositions d'Amendements

Les principaux éléments maîtrisables du budget à l'origine du déficit budgété sont le poste 30, charges pour « autorités et personnel » augmenté de 46% (1.4 millions) ainsi que le poste 31, charges pour « biens, services et marchandises » augmenté de 23% (0.6 millions), toujours par rapport aux comptes de l'année 2016, Le total des dépenses effectives pour ces deux postes en 2016 était de 5.47 millions. La Commission estime que des modifications aux postes 30 et 31 sont nécessaires.

Votre commission de gestion et de finances, sur la base d'une liste de modifications reçue de la Municipalité dans le but de réduire le déficit proposé du poste 31 « Biens, services, marchandises » de 10%, vous propose donc d'apporter les 24 amendements suivants au budget 2018 :

Amendement n°	Service	Compte	Charge budgétée Préavis 17/17	ramené à	Economie proposée
1	1010 - Conseil communal	3170.000 - Frais manifestations et réceptions conseil	25000.00	20000.00	5000.00
2	1020 - Municipalité	3170.001 - Frais réceptions et frais divers	23000.00	18000.00	5000.00
3	1120 - Administration générale	3141.013 - Honoraires divers	100000.00	-	100000.00
4	1400 - Manifestations- réceptions	3114.000 - Achat et entretien matériel	30000.00	20000.00	10000.00
5	1800 - Transports publics	3141.003 - Entretien abris bus	10000.00	5000.00	5000.00
6	3500 - Bâtiment Centre 60	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	27000.00	17000.00	10000.00
7	3501 - Bâtiment Centre 47 & 14 Avril	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	40000.00	30000.00	10000.00
8	3503 - Bâtiment Bochet 1	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	35000.00	10000.00	25000.00
9	3504 - Bâtiment Complexe Léman	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	75000.00	50000.00	25000.00
10	4300 - Réseau routier	3142.000 - Entretien réseau routier par tiers	90000.00	70000.00	20000.00
11	4300 - Réseau routier	3155.000 - Frais d'entretien véhicules	20000.00	15000.00	5000.00
12	4390 - Eclairage public	3143.000 - Abonnements et entretien éclairage par St	40000.00	35000.00	5000.00
13	4400 - Parcs, promenades et cimetière	3114.000 - Achat et entretien matériel	60000.00	50000.00	10000.00
14	4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.003 - Entretien, améliorations parcs et places jeux	40000.00	35000.00	5000.00
15	4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.005 - Entretien du cimetière	20000.00	15000.00	5000.00
16	4400 - Parcs, promenades et cimetière	3145.006 - Achat fleurs et autres plantes	18000.00	15000.00	3000.00
17	5100 - Enseignement primaire	3112.000 - Achat mobilier scolaire	16000.00	8000.00	8000.00
18	5100 - Enseignement primaire	3170.005 - Frais promotions, spectacles et divers	9000.00	6000.00	3000.00
19	5110 - Bâtiment scolaire (Pavillon)	3141.000 - Entretien, travaux et fournitures	15000.00	10000.00	5000.00
20	5120 - Bibliothèque publique et scolaire	3011.001 - Traitement du personnel	10000.00	7000.00	3000.00
21	5120 - Bibliothèque publique et scolaire	3512.000 - Part communale traitement bibliothèque	75000.00	60000.00	15000.00
22	7100 - Services communaux et régionaux	3659.002 - Dons casuels	10000.00	5000.00	5000.00
Total charges			788'000.00		287'000.00
			Revenu budgeté préavis 17/17		
23	4390 - Eclairage public	4111.000 - Droit du sol	125000.00	135000.00	10000.00
24	5140 - Réfectoire scolaire	4652.002 - Surveillance - participation des parents	41000.00	46000.00	5000.00
Total revenus			166'000.00		15'000.00
Grand Total			954'000.00		302'000.00

De plus, afin de réduire le déficit du poste 30 « autorités et personnel », votre commission vous recommande d'accepter les 6 amendements suivants :

Amendement n°	Postes additionnels à supprimer	Traitements	Charges sociales	Economie proposée
25	Assistante ST	88'000.00	24'762.79	112'762.79
26	Concierge	44'000.00	12'381.40	56'381.40
27	Opér saisie Finances	45'000.00	12'662.79	57'662.79
28	Assistante (Social)	17'000.00	4'783.72	21'783.72
Total suppression de postes		194'000.00	54'590.70	248'590.70
Suppression LPP Municipalité				
29	1020.3040.000 – Cotisations LPP Municipalité			45'951.00
Revision complète et rectification poste 30				
30	Rectifications supplémentaires basé sur le calcul des dépenses réelles 2017			239'400.30
Total des Economies proposées au Poste 31 :				533'942.00

Selon les chiffres fournis par le boursier, ces amendements ramènent l'excédent des charges budgétées pour 2018 de 4.55 millions à 3.71 millions.

Malgré ces amendements, la commission n'est pas convaincue à l'unanimité. C'est avec une majorité de six voix contre une que la Commission de Gestion et des Finances recommande au Conseil Communal de Saint-Sulpice d'accepter le préavis 17/17 amendé des propositions d'économie dans les postes 30 et 31.

Une minorité a proposé de refuser le préavis 17/17, soit le budget 2018 tel que présenté, au vu des nombreux dysfonctionnements, et dans le but de faciliter un changement d'attitude dans la gestion de la commune. Un rapport de minorité est établi dans ce sens.

Votre commission recommande d'accepter le préavis 17/17 uniquement dans le cas de l'acceptation de l'ensemble des mesures proposées dans ces amendements.

En émettant sa recommandation favorable au préavis amendé, la commission demande à la Municipalité de planifier et mettre en place rapidement des actions correctives visant à atteindre des comptes équilibrés.

En conséquence de ce qui vient d'être porté à votre connaissance, la commission de gestion et des finances, à sa majorité de six voix contre une, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Compte tenu des amendements proposés,

qui portent l'excédent de charges budgétées pour 2018 à 3'710'819,75 CHF,

Le Conseil Communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis 17/17
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'amender le préavis municipal 17/17 tel que proposé par la Commission de Gestion et de Finances par le biais des amendements listés ci-dessus,
- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2018 amendé, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la concentration des eaux usées de la Mèbre-Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 29 novembre 2017,

Au nom de la Commission :



La Présidente : Roxane Berner



Le rapporteur : Hans-Jörg Hirsch